

6- Informations financières

NCA-Rouiba est dans une situation financière très dégradée. Au 31 décembre 2019 :

- NCA-Rouiba a réalisé une perte nette comptable de 3,075 milliards de dinars algériens ;
- les capitaux propres de NCA-Rouiba sont négatifs à hauteur d'un montant de (539,8) millions de dinars algériens ; et
- l'endettement net de NCA-Rouiba s'élève à 4,891 milliards de dinars algériens, dont 78% d'endettement net à court terme.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, depuis 2017, des principaux indicateurs de résultats de NCA-Rouiba :

(en millions DA)	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires net (CA)	5 659	5 937	3 580
EBITDA	405	464	-218
Ratio EBITDA / CA	7%	8%	-6%
Résultat net	-703	-275	-3 075
Ratio Résultat net / CA	-12%	-5%	-86%
Dettes nettes	5 057	4 649	4 891
Fonds propres	1 369	2 536	-540
BFR	979	650	-1 842

7- Attestation de la personne

qui assume la responsabilité du prospectus

Signature du Président du Conseil d'Administration

" A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. "

Monsieur Slim Othmani, Président du Conseil d'Administration



Société Par Actions au capital de 849 195 000 DA



PROSPECTUS

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

Prix de rachat : 258 dinars

IOB Accompagnateur - Chef de File



BNP PARIBAS
El Djazair

Syndicat de retrait

- CHEF DE FILE: BNP PARIBAS EL DJAZAIR
- BANQUE NATIONALE D'ALGERIE
- BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE
- CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE
- BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
- BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL
- CNEP-BANQUE
- SOCIETE GENERALE ALGERIE
- TELL MARKET

Le visa de la COSOB ne peut être assimilé à une recommandation d'apporter les actions visées par la notice d'information à l'offre publique de retrait initiée par NCA-ROUIBA. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. Il signifie seulement que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour qu'un actionnaire de NCA-ROUIBA puisse fonder sa décision.

L'attention des actionnaires de NCA-ROUIBA est attirée sur le fait que la détermination de valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de ces valeurs mobilières est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur. Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-ci sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

L'attention des actionnaires de NCA-ROUIBA est également attirée sur le fait qu'à l'issue de l'offre publique de retrait initiée par NCA-ROUIBA, la totalité des actions de celle-ci sera radiée des négociations à la Bourse des Valeurs d'Alger.

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance de la notice d'information relative à l'opération telle que visée par la COSOB et disponible en ligne notamment sur le site Internet de NCA-Rouiba.

1- Présentation de l'opération

NCA-Rouiba et certains actionnaires de NCA-Rouiba (dont notamment Monsieur Slim Othmani, premier actionnaire avec 35,32% du capital de NCA-Rouiba et Président du Conseil d'Administration de NCA-Rouiba) ont conclu le 30 décembre 2019 un protocole d'investissement avec la société Brasseries Internationales Holding Ltd (BIH) en vue de la sauvegarde et du redressement de NCA-Rouiba, qui se trouve dans une situation financière très dégradée. Ce protocole d'investissement prévoit notamment :

- La mise en œuvre par NCA-Rouiba d'une offre publique de retrait par rachat d'une partie de ses propres actions (OPR), suivie de la radiation automatique de la totalité des actions NCA-Rouiba des négociations à la Bourse des Valeurs d'Alger ; et
- après réalisation de l'OPR, une augmentation de capital de NCA-Rouiba réservée au groupe BIH et d'un montant total de 4,4 milliards de dinars algériens (DA), aux termes de laquelle le groupe BIH deviendra le nouvel actionnaire majoritaire de long terme de NCA-Rouiba avec une participation comprise entre 74,47% et 81,33% du capital de NCA-Rouiba, selon le résultat de l'OPR.

2- Caractéristiques principales de l'opération

- **Nombre maximum d'actions rachetables par NCA-Rouiba dans le cadre de l'OPR :** 2 126 265 actions NCA-Rouiba, soit au maximum 25,04% du capital de NCA-Rouiba.
- **Prix de rachat :** 258 DA par action NCA-Rouiba
- **Période de collecte des ordres d'apport d'actions NCA-Rouiba à l'OPR :** du 14 juin 2020 (inclus) au 14 juillet 2020 (inclus).

Les actionnaires bénéficiaires de l'OPR, qui pourront apporter tout ou partie de leurs actions NCA-Rouiba, sont désignés comme les Actionnaires Minoritaires Concernés et sont tous les actionnaires de NCA-Rouiba autres que les signataires du protocole d'investissement et certains autres actionnaires de NCA-Rouiba s'étant engagés à ne pas apporter leurs actions NCA-Rouiba à l'OPR.

3- Intérêt de l'opération

3.1 Pour NCA-Rouiba

La situation financière de NCA-Rouiba est actuellement très dégradée, au point de menacer la continuité de son exploitation. L'OPR (et la radiation) est une étape nécessaire du plan de sauvegarde et de redressement des activités de NCA-Rouiba prévu par le protocole d'investissement, avec le soutien du groupe BIH.

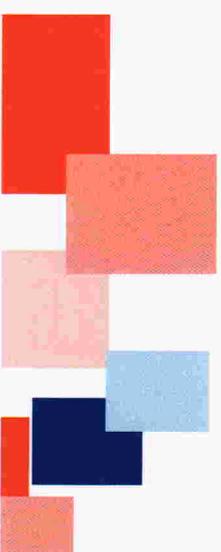
3.2 Pour les Actionnaires Minoritaires Concernés

Opportunité de liquidité immédiate ;

Prix de rachat attractif : (i) prime de 164% par rapport à la valeur centrale de l'action NCA-Rouiba ressortant des travaux de l'expert évaluateur selon la méthode par actualisation des flux de trésorerie (soit 98 DA par action NCA-Rouiba), qui est la méthode la plus pertinente au cas de NCA-Rouiba, et (ii) prime de 29% par rapport au dernier cours de bourse de l'action NCA-Rouiba avant sa suspension (soit un cours de 200 DA) ;

Eviter la dilution importante qui résultera de l'augmentation de capital réservée au groupe BIH qui sera réalisée après l'OPR ; et

Eviter les risques qui continueront de peser sur la réussite de la sauvegarde et du redressement de NCA-Rouiba, étant précisé que même après la réalisation de l'OPR et de l'augmentation de capital réservée au groupe BIH, NCA-Rouiba restera une société au profil de risque élevé puisque sa sauvegarde et son redressement dépendront notamment des discussions avec ses principaux créanciers financiers et commerciaux.



4- Modalités principales de l'opération

- Chaque Actionnaire Minoritaire Concerné est libre d'apporter tout ou partie de ses actions NCA-Rouiba à l'OPR ou de les conserver.
- L'OPR sera ouverte du 14 juin 2020 (inclus) au 14 juillet 2020 (inclus). Les ordres d'apport d'actions NCA-Rouiba à l'OPR devront donc avoir été reçus entre le 14 juin 2020 (inclus) et le 14 juillet 2020 (inclus) par les membres du syndicat de retrait. Tout ordre d'apport d'actions NCA-Rouiba à l'OPR reçus en dehors de cette période de temps ne sera pas valable et ne sera donc pas pris en compte. Les ordres d'apport d'actions NCA-Rouiba à l'OPR deviendront définitifs et irrévocables à la date de clôture de l'OPR, soit le 14 juillet 2020.
- Les Actionnaires Minoritaires Concernés de NCA-Rouiba détiennent au total 2 573 993 actions NCA-Rouiba, représentant 30,31% du capital. Dans la mesure où le nombre maximum d'actions NCA-Rouiba visées par l'OPR est de 2 126 265 actions NCA-Rouiba (soit 25,04% du capital), il sera procédé à une réduction proportionnelle des ordres d'apport à l'OPR dans le cas où le nombre total d'actions NCA-Rouiba apportées à l'OPR par les Actionnaires Minoritaires Concernés excède le nombre maximum de 2 126 265 actions NCA-Rouiba.
- Le cas échéant, la réduction proportionnelle sera mise en œuvre à l'issue du processus de centralisation de l'OPR, au moment de la détermination des résultats de l'OPR, soit le 21 juillet 2020.

Les actions NCA-Rouiba des Actionnaires Minoritaires Concernés qui auront fait l'objet d'un ordre d'apport à l'OPR mais ne seront pas rachetées par NCA-Rouiba en raison de l'application de la réduction proportionnelle susvisée resteront la propriété de chacun des Actionnaires Minoritaires Concernés.

L'OPR fera l'objet d'une procédure de centralisation et ses résultats définitifs seront communiqués après la clôture de l'OPR, soit le 26 juillet 2020. Le règlement-livraison de l'OPR interviendra après la publication des résultats de l'OPR (et après l'expiration du délai d'opposition des créanciers à la réduction du capital de NCA-Rouiba d'un mois à compter de la date de dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2020 auprès du Centre National du Registre du Commerce (soit un délai courant du 28 mai au 28 juin) et la purge de toute éventuelle opposition des créanciers). Le paiement du montant revenant à chacun des Actionnaires Minoritaires Concernés ayant apporté tout ou partie de ses actions NCA-Rouiba à l'OPR interviendra donc le 29 juillet 2020 (sous réserve de l'absence d'opposition des créanciers à la réduction de capital à cette date).

A l'issue de l'opération, toutes les actions NCA-Rouiba (dont celles des Actionnaires Minoritaires Concernés qui ne les auraient pas apportées à l'OPR) devront être détenues sous la forme nominative. Les actions NCA-Rouiba seront radiées des négociations à la Bourse des Valeurs d'Alger après l'OPR et ne seront donc plus cotées en bourse.

5- Calendrier de l'opération



✓ VISA de la COSOB sur la notice d'information	22 Avril 2020
✓ Publication de la notice d'information et du présent Prospectus	14 Juin 2020
✓ Avis d'ouverture de l'OPR par la SGBV	14 Juin 2020
✓ Clôture de l'OPR	14 Juillet 2020
✓ Publication des résultats de l'OPR et, le cas échéant, information sur l'application de la réduction proportionnelle des ordres d'apport à l'OPR	26 Juillet 2020
✓ Radiation des actions NCA-Rouiba des négociations à la Bourse d'Alger	26 Juillet 2020
✓ Entrée en vigueur de l'obligation d'inscrire toutes les actions NCA-Rouiba au nominatif	29 Juillet 2020
✓ Règlement-livraison de l'OPR et paiement aux Actionnaires Minoritaires Concernés du prix des actions NCA-Rouiba rachetées par NCA-Rouiba (sous réserve de l'absence d'opposition des créanciers à la réduction de capital à cette date)	5 août 2020
✓ Réalisation de l'augmentation de capital de NCA-Rouiba réservée au groupe BIH	